

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CONILHAC CORBIERES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept Juin à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Serge BRUNEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 22/06/2022

PRESENTS (11) : Messieurs Serge BRUNEL, Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, Stéphane DARZENS, Julien SENDROUS, Claude COURSET, Charles-Henri GALMICHE ; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Judith FABRE, Sandra BINARD, Martine PANOUILLET

ABSENTS EXCUSES (3) : Jocelyne ARINO (pouvoir à Serge BRUNEL), René GRAUBY (pouvoir à Marie GRAUBY-LAFFONT), Isabelle REYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Marie GRAUBY-LAFFONT, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N°5- DELIBERATION N°30-2022 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU la délibération n°022-2022 portant ouverture aux agents contractuels du poste d'agent d'accueil à temps non-complet ;

Vu la création d'un poste d'agent d'accueil sur le grade d'adjoint administratif

Lors de la séance du 09 Mai 2022, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité la délibération N°022-2022 portant ouverture aux agents contractuels du poste d'agent d'accueil à temps non-complet. La création de ce poste dans le grade d'adjoint administratif, prendra effet au 1^{er} septembre 2022 à raison de 12 heures hebdomadaires, sur le grade d'adjoint administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des présents,

ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGE le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité (ou établissement, communauté de communes...) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours. La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture
Le 04/07/2022
A Conilhac-Corbières

Le Maire